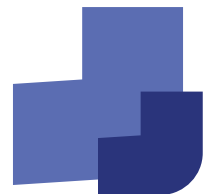




FAVORISER LE DÉPART EN SÉJOUR DES JEUNES

PARTENARIAT ANCT-SNCF
BILAN 2023





Présentation du partenariat

Dans le cadre d'une convention 2021-2023 prolongée jusqu'en 2025, la SNCF et l'Agence nationale de la cohésion des territoires sont partenaires pour proposer 1000 billets permettant des réductions de 85% sur les trajets en TGV à destination des associations et des collectivités territoriales organisatrices de séjours pour 500 jeunes des quartiers prioritaires.

Cette réduction s'applique sur le plein tarif pour des déplacements effectués en France sur des trains :

- ▶ TGV (hors OUIGO) ;
- ▶ Intercités exploités par SNCF VOYAGEURS ;
- ▶ TER en correspondances, exploités par SNCF VOYAGEURS sous réserve de l'acceptation par le Conseil Régional dont ils dépendent, du tarif réduit consenti à l'ANCT.

Ces billets sont mis à disposition annuellement par la SNCF à l'ANCT qui assure le lien avec les associations, les collectivités territoriales et les services de l'État concernés.

En 2023, ce partenariat a permis à 500 jeunes de prendre le TGV pour la première fois, soit 84,2 % des jeunes partants.

Les objectifs

- ▶ Soutenir l'accès aux vacances notamment des jeunes qui ne seraient jamais partis en séjour ;
- ▶ Mobiliser les acteurs sur le sujet du séjour et de la mobilité des jeunes ;
- ▶ Permettre les déplacements par un mode de transport écologique.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de séjours et de mobilité à destination des habitants des quartiers prioritaires. Il s'articule avec [Quartiers d'été](#) qui contribue à l'organisation d'actions ou de séjours pour l'ensemble des habitants sur les temps de vacances scolaires et [Explore l'Europe](#), qui soutient le départ en vacances des jeunes des quartiers prioritaires âgés de 16 à 25 ans.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- ▶ Le projet de l'association ou de la collectivité doit être transmis par un délégué du préfet ou un agent de la DEETS, DDETS à l'ANCT ;
- ▶ Renseigner le nombre de jeunes et leur âge ;
- ▶ Identifier préalablement les jeunes au moment de la demande ;
- ▶ Identifier le nombre de jeunes qui prennent pour la première fois le train ;
- ▶ Renseigner les dates et lieu de séjour.

LA RÉPARTITION DES BILLETS

Parmi les 8 départements qui ont participé à l'opération, le **Nord** arrive en tête avec 557 billets attribués, soit **56 %** de la consommation de la dotation totale, viennent ensuite la **Somme (18 %)** et la **Seine Saint Denis (7 %)**.

Département	Nb billets
Bouches-du-Rhône	46
Charente	3
Côte d'Or	10
Finistère	10
Ile et Vilaine	24
Maine et Loire	14
Moselle	84
Nord	608
Seine Saint Denis	80
Somme	18
Val d'Oise	103
Total	1000

Parmi les 11 départements qui ont participé à l'opération, le Nord arrive en tête avec 608 billets soit plus de 61% de la consommation de la dotation totale, viennent ensuite la Moselle (8,5%), et la Seine Saint Denis (8%).

LE PARTENARIAT AVEC LA PRÉFECTURE DU NORD

Particulièrement dynamique sur les questions de mobilité des jeunes et compte tenu de l'importance de la politique de la ville dans ce département, l'ANCT appuie la préfecture du Nord dans le cadre de leur appel à projets départemental dédié aux sports d'hiver.

LES PORTEURS DE PROJET

37 structures ont bénéficié de billets réduits :

- ▶ 33 associations ;
- ▶ 4 collectivités territoriales.

LE PUBLIC

L'âge moyen des jeunes participants est de **14 ans**.

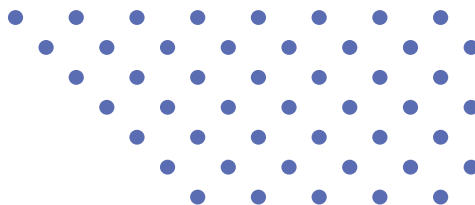
LES DESTINATIONS

Compte tenu du partenariat avec la **préfecture du Nord** dédié aux sports d'hiver, la **Haute-Savoie** a été largement plébiscitée pendant les vacances d'hiver et de printemps, viennent ensuite ex aequo la **Savoie** et les **Hautes-Alpes**.

Les autres destinations :

- ▶ 8 séjours à Paris ;
- ▶ 5 séjours en bord de mer dont 3 à Marseille ;
- ▶ 1 au Cap Breton et un 1 au bassin d'Arcachon ;
- ▶ 1 séjour à Strasbourg ;
- ▶ 1 séjour à Nantes.





PARTENARIAT ANCT-SNCF

BILAN 2023

CONTACT

Jeunesse@anct.gouv.fr

Retrouvez l'agence sur :

agence-cohesion-territoires.gouv.fr

